Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260827-NM270826DEL04-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-sept août
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 18/08/2026

OBJET :
REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
AVENANT N° 04 – LOT N° 02

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-27/08-n° 04

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier par BARBE Valérie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LE BRIX pour le lot n° 02.
Le devis porte sur l'ajout de nez-de-marches pour un montant de 436.20 € HT, soit 523.44 euros TTC. Le nouveau marché comprenant les 4 avenants s'élève à 193 314.41 € HT, soit 231 977.29 euros TTC.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour (dont 1 pouvoir),

- EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires.

- VALIDE l'avenant n° 04 pour une dépense supplémentaire d'un montant de 436.20 € HT

- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2026.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance
Evelyne LORAND

Le Maire,
Olivier RIVALLAN